



Conseil municipal du 27 novembre 2023

Délibération n°104-23

Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façades à Monsieur DECHERF Jean-Paul

Date de convocation : 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Par la délibération n°80/18 du 1er octobre 2018, la commune a approuvé la mise en place d'une opération façade pour la valorisation et la revitalisation du centre-bourg.

Le règlement définit trois zones avec trois niveaux de subventions :

- Zone 1 : les abords immédiats de l'église St Pierre, avec des travaux subventionnables à hauteur de 40% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€ ;
- Zone 2 : le bourg historique, avec des travaux subventionnables à hauteur de 30% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€ ;
- Zone 3 : les secteurs périphériques, avec des travaux subventionnables à hauteur de 20% du coût TTC des travaux subventionnables, plafonné à 15 000€.

Dans ce cadre, M. DECHERF Jean-Paul, propriétaire de la maison située 744 route du Bois à Mornant, sollicite une subvention de la commune pour des travaux de rénovation de ses façades sud et est, donnant sur la rue.

M. DECHERF a déposé une demande de déclaration préalable 069 141 23 00 157 ayant fait l'objet et d'une non-opposition le 24 octobre 2023.

Située en zone 3, ces travaux sont subventionnables à hauteur de 20% du coût total des travaux, plafonné à 15 000€ TTC.

Ces travaux répondent aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune.

La subvention s'élève à 3 000 € basée sur le devis fourni par M. DECHERF, établi par l'entreprise SEON MAÇONNERIE d'un montant de 16 002.80€ TTC.

II. LA PROPOSITION

Vu la délibération n°80/18 du Conseil Municipal du 1er octobre 2018 portant approbation de la mise en place d'une opération façade, et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières de la commune ;

Vu la demande de subvention déposée le 27 septembre 2023 par M. DECHERF Jean-Paul, relative au projet rénovation des façades sud et est de sa propriété située 744 route du Bois à Mornant ;

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la subvention aux travaux d'amélioration et de valorisation prévu par la commune ;

Considérant que la commune de Mornant attribue une aide de 20% du montant des travaux TTC subventionnable plafonné à 15 000 € TTC ;

Cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, les crédits sont inscrits au budget 2023, et la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

La commission *Technique* réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Alain DUTEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à M. DECHERF Jean-Paul d'un montant de 3 000 € dans le cadre de travaux de rénovation des façades sud et est du 744 route du Bois à Mornant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Commune de Mornant (Rhône) in blue ink. The seal is circular and contains the text 'COMMUNE DE MORNA' and '(Rhône)'. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'R. Pfeffer'.

Renaud PFEFFER.